

LA REPRESENTATION DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA REFORME DU CODE DU TRAVAIL



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Une nouvelle institution dénommée **comité social et économique** va se substituer aux délégués du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés et aux 3 instances d'information et de consultation (DP, CE et CHSCT) dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Le comité social et économique sera mis en place au terme du mandat en cours de ces élus et au plus tard le 31 décembre 2019. Les mandats en cours cesseront au plus tard à cette date ou pourront être prolongés pour parvenir à cette date.

1- Attributions

Attributions du comité social et économique dans les entreprises d'au moins onze salariés et de moins de cinquante salariés.

Il réalisera les missions actuellement tenues par le délégué du personnel comme de présenter à l'employeur des réclamations individuelles.

Attributions du comité social et économique dans les entreprises d'au moins cinquante salariés ;

Il réalisera les missions actuellement tenues par le délégué du personnel, le comité d'entreprise et le Comité Hygiène sécurité et conditions de travail notamment par l'information et la prise en compte permanente des intérêts des salariés dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le comité sera informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise

Une **commission spécifique** traitant des questions d'**hygiène, de sécurité et des conditions de travail** sera **obligatoire** dans les entreprises ou établissements distincts d'au moins **300 salariés**.

2- Nombre d'élus

Le nombre de membres composant la **délégation du personnel** au comité social et économique variera en fonction du nombre de salariés (exemple : 1 membre dans une entreprise de 11 à 24 salariés). Leur mandat sera de **4 ans** et le nombre de **mandats successifs** limité à 3 sauf pour les **entreprises de moins de 50 salariés**.

3- Fonctionnement

Chaque membre du comité disposera du temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Ce temps, fixé par décret en Conseil d'Etat en fonction à la fois des effectifs de l'entreprise ou de l'établissement et du nombre de membres de la délégation, ne pourra être inférieur à dix heures par mois dans les entreprises de moins de cinquante salariés et à seize heures dans les autres entreprises.

Le nombre des réunions est fixé à au moins 6 par an.

Il devra s'y ajouter des réunions spécifiques dans les entreprises de plus de 50 salariés comme :

- ❖ La réunion annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise et ses perspectives
- ❖ La réunion annuelle sur le politique sociale, les conditions de travail et de l'emploi

L'employeur versera au comité social et économique une subvention de fonctionnement d'un montant annuel équivalent à :

- ❖ 0,20% de la masse salariale brute dans les entreprises de 50 à 2000 salariés
- ❖ 0,22% de la masse salariale brute dans les entreprises de plus de 2000 salariés

Ce montant s'ajoutera à la subvention destinée aux activités sociales et culturelles. Le CSE pourra également décider, par une délibération, de transférer tout ou partie du montant de l'excédent annuel du budget de fonctionnement à la subvention destinée aux activités sociales et culturelles.

Le licenciement d'un membre du comité ne pourra intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail.

Le comité pourra toujours déclencher des actions en justice et solliciter des expertises. Mais il devra s'acquitter d'une participation financière « forfaitaire » de 20 % du coût des expertises, hormis pour celles relatives aux risques graves et à la consultation annuelle sur la situation économique et financière (expertise comptable) qui resteront prises en charge à 100 % par l'employeur.

Rectorat

Service

Adresse

Tel

